

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2021
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2021

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2021 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 13 avril 2021, le maire a pris les décisions suivantes :

- 28 mai 2021 : Avenant n°1 travaux peinture. Lot n°14 SARL AVIGNON FRERES, moins-value de 2 585€ HT.

3) Communauté de Communes La Domitienne. Rapport CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges liées aux transferts de compétences (CLECT) s'est réunie le 02 février 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A la majorité par 21 voix pour et 3 abstentions (Mmes AMMAR, CAILLAULT, M. MAZZELLA),

- Approuve le rapport CLECT.

4) Communauté de Communes La Domitienne. Approbation du programme des équipements publics de la ZAC Pierre-Paul RIQUET

Monsieur le Maire précise que cette ZAC permettra d'accueillir des bâtiments d'activités à dominante industrielles, artisanales, logistiques, tertiaires et de services en lien avec la vie du PRAE et les besoins du territoire. Cette ZAC est construite en petite partie sur Montady et en majeure partie sur Colombiers. Elle sera génératrice de nombreux emplois, et a permis une requalification de la zone d'activité.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A la majorité par 23 voix pour et 3 voix contre (Mmes AMMAR, CAILLAULT, M. MAZZELLA),

- Emet un avis réservé sur le sur le programme des équipements publics de la ZAC Pierre-Paul RIQUET,

- Valide les réserves suivantes : le Syndicat Mixte prendra en charge et s'engagera sur les futurs agrandissements d'ouvrages et charges afférentes, pour ne pas pénaliser les projets communaux futurs à proportion de ceux permettant l'accueil de ce PRAE.

5) Budget principal M14/2021 : Décision modificative n° 1

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que depuis le vote du budget 2021, l'exécution de certaines dépenses nécessite qu'il soit procédé à des ajustements de crédits. Il précise que cette dépense supplémentaire est liée à l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A la majorité par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes AMMAR, CAILLAULT, MM MAZZELLA,),

- Approuve la modification proposée.

6) Finances : Limitation de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

M. Le Maire expose qu'aux termes de l'article 1383 du CGI, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction sont exonérées de la TFPB durant les deux années qui suivent leur achèvement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A la majorité par 23 voix pour et 3 voix contre (Mmes AMMAR, CAILLAULT, MM MAZZELLA,),

- Décide de limiter l'exonération de la TFPB sur toutes les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à 40 % de la base imposable pour application dès 2022,

7) Ressources humaines :

Tableau des effectifs du personnel

Monsieur Le Maire indique que pour harmoniser le tableau des effectifs avec les postes pourvus, ou valider certaines partances et leur remplacement dans l'attente d'un départ effectif au service de la crèche municipale, il est proposé au Conseil Municipal de :

- créer un emploi d'agent social à 28h,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 23 août 2021,

- Décide que les effectifs seront fixés conformément à l'état du personnel.

Contrat pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur Le Maire expose qu'au service technique, un agent est en congés longue maladie.

Il précise qu'au 14 décembre 2020 un contrat d'accroissement temporaire d'activité avait été voté en conseil municipal. Il déclare que ce contrat n'a pas été utilisé et que les dates doivent être décalées. Il convient donc de modifier la teneur de ce contrat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 26 voix pour,

- Se prononce favorablement pour la création de ce contrat,

Modification des indemnités de fonction des élus composant la municipalité

M. Le Maire indique que suite à la réintégration de Michel LEFROU avec des fonctions de délégué à la culture et aux festivités, il revient au conseil municipal de se prononcer sur la modification des indemnités précédemment votées en conseil municipal du 27 octobre 2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

A la majorité par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes AMMAR, CAILLAULT, M. MAZZELLA), valide le tableau annexé à la délibération.

8) Médiathèque municipale : modification du règlement intérieur

M. Le Maire indique que chaque médiathèque dispose d'un règlement intérieur qui définit les modalités d'accès au service et le fonctionnement de l'établissement. Chacune fixe ses tarifs et ses conditions d'inscription et d'usage des différents fonds disponibles.

Il annonce que la municipalité de Montady souhaite modifier les tarifs de sa médiathèque aux habitants de la Domitienne, et proposer la gratuité d'adhésion.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

A l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs de sa médiathèque aux habitants de la Domitienne, et d'en proposer la gratuité d'adhésion,

- Valide la modification du Règlement Intérieur de la Médiathèque,

9) Urbanisme : Cession de terrains communaux délaissés à des particuliers

Monsieur Le Maire expose que certains terrains communaux ne bénéficient d'aucune affectation particulière pour la commune et doivent cependant être nécessairement entretenus.

Il indique que deux particuliers ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de ces terrains à proximité immédiate de leur résidence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité,

- Se prononce favorablement pour la vente des deux terrains cités ci-dessus aux acquéreurs précisés ci-dessus,

- Autorise Monsieur Le Maire à les céder à 50€/m² et à signer toute pièce s'y rapportant,

10) Recensement général de la population 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement général de toute la population vivant à Montady devait être réalisé en 2021. Or en raison de la pandémie mondiale, le recensement de la population se déroulera au premier trimestre 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Approuve les différentes propositions formulées par Monsieur le Maire,

Ajoute que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, aux comptes 64 111 et 64 131 des dépenses de fonctionnement 2022,

11) Partenariats

Conventions pour l'installation et le fonctionnement d'un Distributeur Automatique de Billets

Monsieur Le Maire précise que suite à la destruction du distributeur automatique de billets (DAB) sur Montady à l'été 2020, nombreuses banques et assimilées ont été contactées, sans succès pour en réimplanter un.

Il indique que la commune a alors répondu à un appel à projet fin 2020 afin que soit installé le plus rapidement possible, un nouveau DAB sur le village, ce service étant indispensable à la population et aux commerces locaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

- approuve le projet de convention avec la Brink's,

- charge M. Le Maire de signer la convention et de faire généralement le nécessaire.

Conventions d'occupation des équipements du complexe sportif municipal

Monsieur Le Maire expose que suite à la réalisation du complexe sportif, des conventions annuelles doivent être établies pour encadrer le fonctionnement des équipements publics et leurs usages, par les associations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

- approuve les projets de conventions d'occupation du club house, des terrains de tennis et du DOJO,

- charge M. Le Maire de signer les conventions et de faire généralement le nécessaire.

Convention épreuve cycliste féminine « Tour d'Occitanie »

M. Le Maire indique que la commune accueillerait le départ de la 4^{ème} étape de l'épreuve du Tour d'Occitanie féminin le jeudi 05 août 2021.

Cette première édition de l'épreuve cycliste féminine par étape, fait partie du calendrier mondial route UCI Women Elite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

- approuve le projet de convention,

- charge M. Le Maire de signer la convention et de faire généralement le nécessaire.

12) Questions Diverses

- Mme CAILLAULT se demande où en sont les panneaux solaire qui devaient être posés sur le complexe sportif.

- M. CAYLA expose qu'une étude est en cours depuis quelques mois et que le résultat est proche.

- M. MAZZELLA explique que près du city stade des parents s'inquiètent car il ya un lieu de trafic de drogue connu.

- M. GAUDENZI précise que le service de police municipale en journée y travaille et s'occupe aussi de tout le village.

La gendarmerie a été sollicitée, s'est déplacée et verbalise également.

- M. PEPOZ intervient disant que lors d'un conseil municipal il avait été traité lui et les agents, d'incompétents. Il y répond en argumentant ses fonctions et précisant que le champ de compétence des ateliers était vaste et pas forcément visible par tous.

- M. MAZZELLA réitère ses propos et précise que ce n'est pas en peignant des cailloux et mettant du gazon synthétique que le village se portera mieux.

- S'en est suivi des joutes verbales difficiles à retranscrire.